



## COMITE D'HONNEUR

M. Didier ROBERT	Président du Conseil Régional de la Réunion
M. Cyril MELCHIOR	Président du Conseil Départemental de la Réunion
M. Jean Claude LACOUTURE	Maire de Etang-Salé
M. Bruno DOMEN	Maire de Saint-Leu
M. Patrick MALET	Maire de Saint-Louis
M. Daniel PAUSE	Maire de Trois-Bassins
M. Jean Pierre OLLIVIER	Président de la Ligue du Sport Automobile de la Réunion
M. Denis ANTOU	Président-Délégué de la Ligue du Sport Automobile de la Réunion

## COMITE D'ORGANISATION

M. André LATCHOUMANE	Président
M. Jean-Fred MAUVE	Vice – Président
M <sup>me</sup> Sophie MAUVE-DULAC	Vice – Président
M. Christian DULAC	Trésorier
M <sup>me</sup> Sylvie CHANE-YIN - LATCHOUMANE	Trésorière-Adjoint
M <sup>me</sup> Muriel RAJOEL	Secrétaire
M <sup>me</sup> Bettina LEBEAU	Secrétaire-Adjoint

Membres :

M. Loïc BERTILLE - M. Didier CODY – M. Kenny CODY - M. Clément DIJOUX - M. Edward DULAC  
M. Jean-Marc FAUFRON - M. Jean-Roland GAUD — M. Mamisoa RAJOEL – Mlle Stéphanie RAJOEL –  
M. Olivier RAMDIALE - M. Julien THERMEA - M<sup>me</sup> Julie SIDIOT – M<sup>me</sup> Béatrice TRICARD

## REMERCIEMENTS

Le Comité d'Organisation remercie pour leur concours :

Nos Partenaires :

**La Municipalité de Etang-Salé**

**La Municipalité de Saint-Leu**

**La Municipalité de Saint-Louis**

**La Municipalité de Trois-Bassins**

**HYUNDAI - E CORE**

**GENERALL AUTOS**

**XL LOCATION**

**NTR RACING - MELOGISTICS**

**Garage SCF & Fils - SCF'S Dépannage**

**GI SPORT**

Ainsi que :

La Préfecture et les Sous Préfectures de Saint-Pierre et de Saint-Paul

Le Groupement de Gendarmerie du Sud de l'Océan Indien

La Direction des Services d'Incendie et de Secours

La Direction Régionale des Routes

La Direction des Infrastructures Départementales

La Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

La Presse Ecrite et Audiovisuelle

Le Service Médical de l'Epreuve

L'Association des Radio - Amateurs de la Réunion (ARA)

L'ensemble des Officiels et Bénévoles officiants au cours de cet évènement

**Les Riverains des Epreuves Spéciales pour leur compréhension et leur Coopération**

## PALMARES DE L'EPREUVE

2017: 1<sup>er</sup> Samuel BELLON - Christophe TONRU

2<sup>ème</sup> Damien DORSEUIL – Mohammad BALBOLIA

3<sup>ème</sup> Christophe VASSOR – Olivier CORRE

CITROËN C4 WRC

PEUGEOT 208 T16

SKODA Fabia R5



# REGLEMENT SPORTIF

Etabli en date du 15 Avril 2018 et en remplacement du précédent règlement publié

## SOMMAIRE

<b>Programme du Rallye</b> .....	<b>Page 3</b>
<b>1 – ORGANISATION</b>	
1.1 Officiels .....	Pages 3-4
1.2P Eligibilité .....	Page 4
1.3P Vérifications .....	Page 4
<b>2. ASSURANCES</b> .....	<b>Page 4</b>
<b>3. CONCURENTS et PILOTES</b> .....	<b>Pages 4-5</b>
3.1 Demande d'Engagement – Inscriptions .....	Pages 4-5
3.2 Equipages .....	Page 5
3.3 Ordre de Départ .....	Page 5
<b>4. VOITURES et EQUIPEMENTS</b> .....	<b>Pages 5-6</b>
4.1 Voitures Autorisées .....	Page 5
4.2 Pneumatiques .....	Page 5
4.3 Assistance .....	Page 5
4.8 Extincteurs .....	Page 6
<b>5. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE</b> .....	<b>Page 6</b>
<b>6. SITES et INFRASTRUCTURES</b> .....	<b>Page 6</b>
6.1 Descriptions .....	Page 6
6.2 Reconnaissances .....	Page 6
<b>7. DEROULEMENT DU RALLYE</b> .....	<b>Page 6-7</b>
7.2 Dispositions Générales relatives aux Contrôles .....	Page 6
7.5 Epreuves Spéciales .....	Page 7
<b>8. RECLAMATIONS - APPELS</b> .....	<b>Page 7</b>
<b>9. CLASSEMENTS</b> .....	<b>Page 7</b>
<b>10. PRIX</b> .....	<b>Page 7</b>
<b><u>ANNEXES</u></b>	
<b>1 – ITINERAIRE ET HORAIRES</b> .....	<b>Pages 9-10</b>



## PROGRAMME - HORAIRES

**Parution du règlement particulier** : Lundi 9 avril 2018

**Ouverture des engagements** : Lundi 9 avril 2018

**Clôture des engagements** : Lundi 30 avril 2018 à 24h00

**Dates et heures des sessions de reconnaissances** : Dimanche 6 mai 2018 et Mardi 8 Mai 2018 de 14h à 20h

**Séance de mise au point facultative** : Jeudi 10 Mai 2018 de 10h00 à 17h00 (RD 14 / Armanet à Trois-Bassins)

**Vérifications des documents et des voitures et mise en Parc Fermé de Départ** : Vendredi 11 Mai 2018 de 17h00 à 21h00 et Samedi 12 mai 2018 de 7h30 à 10h00 à Etang-Salé les Bains – Place des Fêtes

**1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs** : Samedi 12 mai 2018 à 9h00 - PC Course – Centre de Vacances

**Publication des équipages admis au départ** : Samedi 12 mai 2018 à 11h00 – PC Course et Parc Fermé

**Publication des heures et ordre de départ de la 1<sup>ère</sup> Etape** : Samedi 12 mai 2018 à 11h00 – PC Course

**Départ du Rallye** : Samedi 12 mai 2018 à 13h00 à Etang-Salé les Bains – Place des Fêtes

**Arrivée du Rallye** : Samedi 12 mai 2018 à 18h27 à Etang-Salé les Bains – Place des Fêtes

**Vérifications finales** : Samedi 12 Mai 2018 à 18h30 au Parc Fermé d'Arrivée

**Publication des résultats partiels** : Samedi 12 Mai 2018 à 19h30 au PC Course et Parc Fermé d'Arrivée

**Publication des résultats du Rallye** : Samedi 12 Mai 2018 - 30 minutes après au PC Course

**Remise des Prix** : Samedi 12 Mai 2018 à 20h00 au Parc Fermé d'Arrivée

## ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de la Réunion (ASA Réunion) organise les 11 et 12 Mai 2018 en qualité d'Organisateur Administratif un Rallye Automobile dénommé :

### Rallye régional Réunion Sud

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la LSAR N°2018/RN/1906/01/03 en date du 08.02.2018

#### Comité d'Organisation

*Voir page 1*

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre I<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA.

#### Secrétariat du Rallye

**Adresse** : Garage Joël Technic Auto – 68 Rue André Lardy – ZAE La Mare – Sainte Marie

**Téléphone** : 06 92 85 14 12 – **E-mail** : [asareunion@orange.re](mailto:asareunion@orange.re)

**Réception des demandes d'engagements** : à compter du 9 avril 2018

- JTA – 68 Rue André Lardy – ZAE La Mare – Sainte-Marie : de 8h à 12 h et de 14h à 18h
- GI SPORT – ZI du Chaudron à Ste-Clotilde : Lundi au Vendredi : 8h30 à 12h00 – 14h00 à 17h30 et Samedi : 8h30 à 12h00 – 14h à 17h00
- GENERALL AUTOS – 6 Chemin Maniron – ZA du Gol à St-Louis
- NAUTI PÊCHE – Bd Hubert Delisle à St-Pierre

#### Organisateur technique

**Nom** : ASA Réunion - Délégué : M. Didier CODY

#### **1.1P. OFFICIELS**

**Président des Commissaires Sportifs** :

M. J.-François HOARAU - Licence N°19450

**Commissaires Sportifs** :

M. Lilian ETHEVE - Licence N°13740

M. Jean-Roland GAUD - Licence N°13779

**Directeur de Course** : .....

M<sup>me</sup> Emmanuelle COCHARD - Licence N°13796

**Directeurs de Course Adjoints PC Course** :

M. Daniel PAYET - Licence N°17520

**Directeur de Course «Epreuves Spéciales»** :

M<sup>me</sup> Béatrice TRICARD - Licence N°25363

M. Ilias PANCHBAYA - Licence N°13750

**Directeur de Course «Ouverture de Route» (Tricolore)** :

M. Thierry DE BERGE - Licence N°33741



**Commissaires Techniques :**

M. Alain HOAREAU (A) - Licence N°13451  
M. Djounaid DHALED (B) - Licence N°57167  
M. Nicol COCHARD (C) - Licence N°13797  
M. Alain MAILLOT (C) - Licence N°245974  
M<sup>me</sup> Nathalie AGATHE - Licence N°34374  
M. Didier CODY - Licence N°57607  
M. Johny FESSARD - Licence N°43712  
M. Stéphane LENEVEU - Licence N°226973  
M. - Licence N°

**Chargés des Relations Concurrents :**

**Organisateur Technique «Autorité» :**

**Voitures Info Sécurité :**

**Voitures Balai (Damier) :**

**Responsable Parc Fermé – Départs et Arrivées :**

**Médecin Chef :**

**Chronométrage / Classements : T.M.V.R.**

M. Bernard LAURET - Licence N°84354

Dr. François TIXIER - Licence N°219424

**1.2P. ELIGIBILITE**

Le Rallye dénommé : **Rallye régional Réunion Sud** compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2018 – Coefficient 2
- Le Championnat des Rallyes, le Championnat « JUNIOR » et le Championnat Féminin de la Ligue du Sport Automobile de la Réunion (Pilotes et Copilotes)
- La Coupe Groupe A – La Coupe Groupe R – La Coupe Groupe N – La Coupe Groupe F2000 - La Coupe Groupe GT de la Ligue du Sport Automobile de la Réunion (Pilotes et Copilotes)
- Le Challenge « PROMO » validé par la Ligue du Sport Automobile de la Réunion.
- Les Coupes et Challenge validés par la Ligue du Sport Automobile de la Réunion.

**1.3P. VERIFICATIONS**

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les Vérifications Administratives et Techniques qui auront lieu le Vendredi 11 Mai 2018 de 17h à 21h et le Samedi 12 mai 2018 de 7h30 à 10h

Lieu : Etang-Salé les Bains – Place des Fêtes – Avenue de Bourbon

Les Vérifications Finales seront effectuées le Samedi 12 Mai 2018 à 18h30 au Parc Fermé d'Arrivée.

En cas de démontage, les contrôles seront effectués au Garage AH-LING à Saint-Louis

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC Maxi

## ARTICLE 2. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES

### 3.1P DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au Rallye dénommé « **Rallye régional Réunion Sud** » doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **Lundi 30 avril 2018 à 24h00**

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à **120** voitures maximum.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs :
  - **335 €** pour les concurrents inscrits en Challenge Promo
  - **375 €** pour tous les autres concurrents
- sans la publicité facultative des organisateurs : **Double tarif**

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est entièrement remplie et accompagnée du montant des droits d'engagement, ainsi que des documents suivants :

- Photocopie lisible des licences en cours de validité pour les 2 membres de l'équipage ;
- Photocopie lisible des permis de conduire pour les 2 membres de l'équipage (sauf licence « Junior »)
- Photocopie lisible de la 1<sup>ère</sup> page de la fiche d'homologation de la voiture engagée.

**De par leur engagement, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes et les assumer. Ils déclarent en outre connaître et accepter tous les règlements applicables à ce rallye.**



## 3.2. EQUIPAGES

**3.2.1.** Le départ ne sera autorisé qu'aux équipages exclusivement composés de 2 personnes.

**3.2.2.** Les 2 membres de l'équipage seront désignés comme pilote et copilote.

**3.2.3.** Ils seront libres de se répartir le temps de conduite (sous réserve que leurs licences les y autorisent).

**3.2.4.** L'équipage devra se trouver au complet à bord de la voiture, pendant toute la durée du rallye, hormis dans les cas prévus par le présent règlement. L'abandon d'un membre de l'équipage ou l'admission d'un tiers à bord (sauf pour le cas de transport d'un blessé) entraînera l'exclusion.

**3.2.6.** Des contrôles antidopage ou d'alcoolémie pourront être effectués au cours ou à l'issue du rallye.

**3.2.7.** Un briefing écrit obligatoire pour les équipages sera prévu par l'organisateur. Un briefing oral pourra être prévu en complément. Les horaires devront figurer dans le règlement particulier du rallye.

**3.2.8.** Toute manœuvre déloyale, incorrecte ou frauduleuse entreprise par le concurrent ou les membres de l'équipage sera jugée par les Commissaires Sportifs qui pourront prononcer une pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

**3.2.9P.** Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales.

Une tolérance de 500 mètres, avant le CH et après le point Stop est accordée. **Cette zone sera délimitée par les panneaux d'entrée et de sortie de zone casque.**

**3.2.10p :** Tous les concurrents, pilotes et officiels d'un rallye devront obligatoirement être en possession et porter sur eux pendant toute la durée du rallye, leur licence valable pour l'année en cours ainsi que leur permis de conduire et une pièce d'identité valide.

## 3.3. ORDRE DE DEPART

**3.3.1.** Le départ du rallye sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

**3.3.2.** L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant, en respectant l'ordre suivant :

- Série 1 : Pilotes classés par la FIA (priorité A)
- Série 2 : Pilotes classés par la FIA (priorité B)
- Série 3 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité A)
- Série 4 : 4.1 – Les 3 premiers pilotes classés au Championnat de la Réunion en cours  
4.2 – Les pilotes prioritaires LSAR Rallyes (priorité A)  
4.3 – Les pilotes prioritaires LSAR Rallyes (priorité B)  
4.4 – Pilotes désignés comme performants par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents (limités à 5).
- Série 5 : Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des classes suivantes :  
R5, A7S, GT10, A7K, A8, R4, R3, N4, F214, A6K, R2, A7, N3, F213, GT9, A6, A5K, A5, R2J, R1, N2, F212, N2 Série, N1, F211

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures) ainsi que du classement des pilotes dans les divers championnats, coupes ou trophées.

## ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1. VOITURES AUTORISEES

Conforme à la Réglementation Standard des Rallyes.

### 4.2. PNEUMATIQUES : REGLEMENTATION DE L'UTILISATION DES PNEUMATIQUES

Conforme à la Réglementation Standard des Rallyes.

### 4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée sur le parc situé à : Saint Pierre – Parking Marché de Gros – ZI N°3

Les Véhicules porteurs d'une plaque « Assistance » délivrée par l'organisation seront autorisés à accéder aux Parcs d'Assistance le 11 mai 2018 à **partir de 18h00**

### 4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

### 4.6. Identification des voitures

Conforme au règlement standard FFSA.



Pour tous les rallyes, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520x110mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'Organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas, il ne pourra être racheté ou utilisé par les concurrents.

**A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.**

**Les concurrents, dont les spécificités techniques figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture, ne permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus, seront autorisés à apposer la publicité sur la face avant de la voiture, de manière visible.**

**Dans ce cas, l'emplacement devra au préalable avoir été validé par le Commissaire en charge de la publicité ou le Commissaire Technique Responsable.**

**L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.**

#### **4.8. EXTINCTEURS**

Les extincteurs installés conforme à la liste N°16 devront être obligatoirement dégoupillés à partir de la sortie des vérifications techniques et jusqu'à la sortie du Parc Fermé d'Arrivée.

En cas de non-respect :

- Avant le départ du Rallye : mise en conformité
- Pendant le Rallye : sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

## **ARTICLE 5. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE**

### **5.1. IDENTIFICATION DES VOITURES**

Conforme au règlement standard FFSA.

### **5.2. PUBLICITE**

**5.2.1.** Il est permis aux concurrents d'apposer librement toute publicité sur leurs voitures, pour autant que celle-ci :

- soit autorisée par la réglementation FFSA
- soit en conformité avec l'article 5.1.8 du présent règlement, ne soit pas contraire aux bonnes moeurs et coutumes, n'empiète pas sur les endroits réservés aux plaques et panneaux de compétition, soit conforme au plan d'identification FFSA lorsque celui-ci est applicable.

**5.2.3.** Les emplacements réservés aux organisateurs des rallyes pour la publicité facultative rachetable figureront sur deux bandeaux de 10 cm (hauteur) x 25 cm (largeur) à apposer sur chaque côté de la partie supérieure du pare-brise.

Coté Droit : **(sera précisé par additif)** - Coté Gauche : **(sera précisé par additif)**

La pose de tout support publicitaire sur le parcours et ses abords, l'organisation d'opérations promotionnelles utilisant l'image du rallye, l'utilisation de tout film, vidéo ou image à des fins commerciales et/ou publication sur des sites internet et/ou de tout autre support est strictement interdite, sauf accord de l'organisation. Des poursuites judiciaires seront engagées en cas de non-respect de cette disposition.

## **ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES**

### **6.1P. DESCRIPTION**

Le Rallye dénommé **Rallye régional Réunion Sud** représente un parcours de 168,40 km.

Il est divisé en 1 étape et 2 sections.

Il comporte 4 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40,00 km.

Les épreuves spéciales sont :

**ES 1 - 3 :** Bellevue : 12,00 km

**ES 2 - 4 :** Le Cap : 8,00 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire"

### **6.2P. RECONNAISSANCES**

Conforme au règlement standard FFSA.

3 passages au maximum autorisés pour chacune des Epreuves Spéciales différentes.

**6.2.5P.** Les reconnaissances de toutes les ES auront lieu selon le programme de l'épreuve (voir p.3)



## ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE

### 7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Conforme au règlement standard FFSA.

#### 7.5P : Epreuves Spéciales

**7.5.1p** : Le chronométrage sera effectué au 1/100 de seconde.

**7.5.9p** : Le chronométrage sera effectué sur la ligne d'arrivée au moyen d'une boucle optique et d'un transpondeur fixé sur chacune des voitures. Ce système sera doublé par un chronomètre à imprimante. Les transpondeurs seront fournis aux équipages et montés par le prestataire choisi par l'Organisateur lors des vérifications techniques précédant l'épreuve. Un chèque de caution d'un montant de 100 € devra être déposé auprès du prestataire par chaque équipage. Celui-ci leur sera rendu lors de la restitution au prestataire exclusivement du matériel en bon état à l'issue du rallye.

#### 7.5.17.1p : Déclaration d'abandon

Tout concurrent abandonnant le rallye, sur un secteur de liaison ou dans une Epreuve Spéciale, devra en informer immédiatement la Direction de Course en téléphonant au : **06.92.65.50.44**

**Une pénalité pourra être infligée par le Collège des Commissaires Sportifs en cas de non-respect de cette obligation.**

#### 7.5.17.3p : Dépannage

L'Organisateur n'a pas prévu de dépannage sur les ES. Il appartiendra au concurrent d'assurer lui-même son dépannage lorsque la route sera officiellement rendue à la circulation (une liste des dépanneurs présents sur l'épreuve pourra être fournie sur demande).

Des moyens de levage divers sont prévus dans le seul but de dégager la route si celle-ci est totalement obstruée.

#### 7.5.20P. Séance de Mise au Point

Une séance de mise au point des voitures sera proposée aux concurrents régulièrement engagés au Rallye le jeudi 10 mai 2018 de 10h à 17h.

Une inscription préalable, au plus tard à la clôture des engagements, est obligatoire. Les frais de participation sont fixés à 100€ par voiture.

Au cours de cette séance, seuls les membres de l'équipage régulièrement engagé et en tenue de course sont admis à bord de la voiture. Les règles à observer sont celles appliquées en course.

Toute séance d'essai privée est strictement interdite sur l'ensemble des routes nationales, départementales ou communales du Département, même avec l'accord d'une collectivité ou municipalité, à compter de la parution du présent règlement.

## ARTICLE 8. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

#### 9.1P. Classement Particulier

Il sera établi un classement « Challenge PROMO » selon le Règlement validé par la Ligue du Sport Automobile de la Réunion.

## ARTICLE 10. PRIX

La remise des prix se déroulera le Samedi 12 Mai 2018 à partir de 20h00 au Podium d'Arrivée du Rallye.

Des Coupes seront remises aux 3 premiers équipages du Classement Général « Scratch », aux équipages vainqueurs de Groupe, à l'équipage vainqueur du Classement « Féminin », aux premiers équipages de chaque classe ainsi qu'aux 3 premiers équipages du « Challenge PROMO ».

Tous les Prix et Coupes ne sont pas cumulables.

Des Coupes seront remises à des Officiels du Rallye choisis par l'Organisateur.

\*\*\*\*\*